


DECOUVERTE DES MARAIS


C2, C3

Animateurs requis : 1

 ENS* des Ponts d'Ouve

 Toute l'année

 1h30

 1 classe

Approches



Outils pédagogiques

- * Film
- * Sentier d'interprétation (2km)
- * Observatoires

CONTACT :

Maison du Parc
02 33 71 65 30
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

Déclinaison de l'animation en fonction des saisons

Objectifs pédagogiques

- Reconnaître le paysage de marais et comprendre ce qui le compose
- Utiliser des fonctions variées du langage : désigner, décrire, questionner
- Découvrir la faune et la flore des marais
- Identifier les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu
- Comprendre le cycle de vie de certains être vivants (insectes, végétaux)
- Identifier les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu
- Adopter une attitude responsable et prendre conscience de l'importance de protéger la nature

Contenu

- Lecture de paysage
- Découverte d'un milieu naturel caractéristique : les zones humides
- Observation et identification de la faune avec analyse des comportements intra et inter espèces
- Observation et identification de la flore des zones humides
- Apprentissage d'une manière d'être, de gestes respectueux de l'environnement

Déroulement de l'animation :

La visite guidée pour 1 classe se déroule en 1h30, avant ou après la visite guidée, la classe peut effectuer une visite libre de la Maison du Parc : exposition et découverte du jardin pédagogique (2 heures de présence conseillées).

Durée :		Groupe 1	groupe2
1h30	30 min	Grand observatoire avec animateur	Visite libre du jardin pédagogique
	15 min		Aller à l'observatoire en autonomie
	15 min	Retour de l'observatoire en autonomie	Grand observatoire avec animateur
	30 min	Visite libre du jardin pédagogique	

* L'Espace Naturel Sensible (ENS) des marais des Ponts d'Ouve, propriété du Conseil Départemental de la Manche est géré par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Il a pour objectifs la protection et la conservation des espaces naturels et des paysages, le maintien et le développement de la flore et de la faune et l'accueil et la sensibilisation du public.